

PAR COURRIEL

Le 16 février 2012

Fondation canadienne pour l'innovation
CommentairesFeuillederoute@innovation.ca

**Objet : Commentaires sur la feuille de route 2012-2017
de la Fondation canadienne pour l'innovation**

Mesdames,
Messieurs,

L'Association pour la recherche au collégial (ARC) est une association québécoise dont la mission première est de promouvoir le développement de la recherche collégiale. Depuis plus de vingt ans, l'ARC poursuit sa mission, notamment en prenant position sur les questions relatives à ce dossier auprès de différentes instances et en offrant des services à la communauté collégiale. Parmi les projets menés par l'ARC ces dernières années, nous aimerions porter à votre attention la réalisation d'une étude qui a conduit à la première monographie sur le développement de la recherche au sein du réseau collégial québécois, soit *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*¹. Ainsi, l'ARC a développé au fil de ses 24 ans d'existence une connaissance fine et unique de la recherche collégiale québécoise, en plus de développer des liens d'étroites collaborations avec les principaux acteurs en ce domaine. L'Association a présenté son avis au sujet de la recherche collégiale à maintes reprises et elle est aujourd'hui ravie de transmettre quelques commentaires en lien avec la consultation actuellement en cours sur la feuille de route 2012-2017 de la Fondation canadienne pour l'innovation. Ces commentaires que nous vous transmettons par la présente sont le fruit des échanges que les membres du conseil d'administration et la direction générale de l'Association ont eus lors de la réunion qu'ils ont tenue le 6 février dernier, échanges qui se sont poursuivis ultérieurement entre les signataires de cet avis. Ils tiennent essentiellement en quatre points : la reconnaissance de l'enseignement et de la recherche à l'ordre collégial, les orientations de la Fondation, tel que celles-ci sont formulées dans la feuille de route stratégique, la vision de la Fondation et la gouvernance de l'organisme.

Nous nous réjouissons que le texte fasse maintes fois référence aux collèges, et ce, dès le sommaire (p. 4-5). Ainsi, au fil du texte, on peut lire par exemple que la Fondation « veille à ce que les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche et les établissements de recherche à but non lucratif possèdent l'équipement, les installations et les sources d'information dont leurs chercheurs ont besoin pour mener des recherches de calibre mondial, former la prochaine génération de chercheurs et d'innovateurs et contribuer activement à la capacité d'innovation du Canada » (p. 6) ou que « de nombreux rapports réalisés au cours des dernières années ont mis l'accent sur la nécessité d'établir des liens plus étroits entre les universités, les collèges et l'ensemble du milieu de l'innovation » (p. 7).

...2

¹ Sébastien Piché, avec la collaboration de Lynn Lapostolle et Monique Lasnier, *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011.



Toutefois, nous suggérons que cette référence aux collèges soit constante. Malheureusement, elle est absente de certains passages, comme le suivant : « Dans ses prochains concours, la FCI entend [elle aussi] favoriser une plus grande interaction entre les universités et les entreprises [...] » (p. 13). Nous croyons que la Fondation a tout intérêt à miser sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du Canada plutôt qu'à imiter le Royaume-Uni, la Suède, l'Allemagne et les États-Unis[, qui] « cherchent à favoriser une plus grande interaction entre les secteurs public et privé en facilitant et en appuyant l'accès aux chercheurs universitaires et à l'infrastructure » (p. 12). Dans un même ordre d'idées, il importe que la banque des expertes et experts auxquels la FCI fait appel comprenne notamment des chercheuses et chercheurs de collèges puisque certains programmes de formation sont offerts uniquement dans les établissements d'enseignement collégial. En fait, peut-être convient-il de supprimer l'adjectif *universitaire* ou d'ajouter l'adjectif *collégial* ou, encore, de modifier le texte pour lire à *l'enseignement supérieur* chaque fois que faire se peut. Plus qu'une question de lexicologie, cette suggestion vise à faire en sorte que la voix spécifique des établissements d'enseignement collégial soit entendue aussi souvent que possible et que, de plus, la lettre reflète le mieux possible l'esprit dans lequel œuvre la FCI et son personnel. Étant donné le contenu de la feuille de route stratégique et ce qui précède, nous nous attendons à ce que le « personnel hautement qualifié » (p. 26) de la Fondation ne comprenne pas uniquement « le fonctionnement du système universitaire canadien » (p. 27) mais qu'il comprenne et soutienne le fonctionnement de l'ensemble d'un système qui comprend entre autres l'ordre d'enseignement collégial.

En ce qui concerne les deux premières catégories de nouvelles orientations retenues par la Fondation, soit « appliquer le principe d'excellence en élargissant le spectre du financement de l'infrastructure » (p. 7-8) et « appuyer l'ensemble du spectre de la recherche, de la découverte à l'innovation » (p. 8), la FCI prend très nettement position en faveur de la recherche en partenariat et, qui plus est, en faveur de la recherche en partenariat avec l'industrie ou l'entreprise privée. À cet égard, nous souhaitons souligner que nous considérons comme fort important que la FCI se réfère au Manuel de Frascati (2002, p. 64) pour ce qui concerne la définition du terme « entreprise », de sorte que celui-ci soit entendu de manière large et que l'examen du soutien concerne aussi des organisations telles que les associations, coopératives ou autres organismes relevant de l'économie sociale — souvent sans but lucratif et, par conséquent, sans grands moyens —, les petites et moyennes entreprises (PME), les commerces et les grandes entreprises. Ayant pris position en faveur d'une acception étendue du terme, trois éléments s'imposent selon nous : la reconnaissance de la fragilité et de la vulnérabilité de certaines de ces entreprises ou de certains de ces types d'entreprise; la nécessité de soutenir le regroupement des plus petites organisations, qui pourraient soit élaborer de concert des stratégies de formation et de transformation soit procéder à des travaux de recherche, d'innovation ou de transfert en unissant leurs ressources; la reconnaissance de l'apport incontestable que peuvent jouer les collèges, écoles gouvernementales et centres collégiaux de transfert de technologie, y compris en matière de pratiques sociales novatrices, dans la recherche-développement que ces entreprises ne peuvent elles-mêmes assumer. Or, pour que ces établissements du réseau collégial jouent pleinement le rôle de catalyseurs qui peut leur être dévolu, encore faut-il que le gouvernement les soutienne à ce titre, davantage qu'il ne le fait à l'heure actuelle. L'ARC a déjà exprimé à la FCI sa position sur le sujet, notamment dans une lettre en date du 22 septembre 2010, rédigée dans le cadre de la consultation sur le nouveau fonds pour les collèges.

Pour ce qui a trait à la troisième catégorie de nouvelles orientations, « travailler avec nos partenaires dans un esprit de consultation, de coordination, de collaboration et de communication » (p. 8), nous tenons à souligner que nous apprécions grandement l'approche consultative de la



Fondation. Au fil de ces dernières années, nous avons eu nous-mêmes l'occasion de participer à quelques-unes des consultations visant les établissements du réseau collégial. Nous croyons non seulement que celles-ci ont été menées dans le respect de la culture collégiale mais, de plus, qu'elles ont conduit la Fondation à proposer des solutions afin de mieux soutenir ces établissements. C'est dans ce contexte que le Fonds collège-industrie pour l'innovation a été créé et, bien que nous sachions pertinemment que tous les commentaires que nous avons transmis au moment de la consultation n'ont pu être retenus, nous savons apprécier les efforts consentis pour travailler de concert avec les cégeps, les collèges privés, les centres collégiaux de transfert de technologie et les organismes ayant pour mission de les soutenir, dont celle que nous représentons est un exemple.

Nous tenons à souligner que nous nous réjouissons de lire l'importance accordée par la FCI à « former la prochaine génération de chercheurs » (p. 10). La recherche collégiale a, entre autres, ceci de particulier qu'elle permet à de jeunes femmes et à de jeunes hommes qui entament leurs études supérieures un contact stimulant et fructueux avec la recherche. Nous croyons que la contribution de l'enseignement collégial au développement de carrières scientifiques, dans tous les domaines et toutes les disciplines, peut-être déterminant, et voilà notamment pourquoi l'ARC a mis sur pied ses Prix étudiants (*la liste complète des lauréates et des lauréats de ces prix figure sur le site Web de l'ARC*). Ainsi, les étudiantes et les étudiants sont au cœur de nos préoccupations. Ils ne sont pas les seuls, bien entendu. Les chercheuses et les chercheurs de collège participent à l'augmentation des connaissances, à la formation de la relève et au développement socioéconomique dans toutes les régions du Québec, puisque les 48 cégeps, les 25 collèges privés, les 46 centres collégiaux de transfert de technologie (dont six dans le domaine des pratiques sociales novatrices) et les 11 écoles gouvernementales sont établis aux quatre coins du Québec. Le potentiel y est considérable et la contribution, significative. Dans bien des établissements, les collaborations avec les universités sont également nombreuses et fructueuses. Favorables à cette coopération, nous souhaitons cependant que la FCI ne favorise pas uniquement « une plus grande interaction entre les universités et les entreprises » (p. 14), comme nous l'avons énoncé plus haut, mais aussi l'établissement et le maintien de liens avec les établissements d'enseignement collégial, dans le respect de la structure de l'éducation au Québec. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le gouvernement du Québec a demandé à ces établissements, le printemps dernier, de dresser un plan de développement des infrastructures de recherche. Bon nombre de collèges ont répondu à l'appel.

Dans un autre ordre d'idées, nous aimerions souligner que l'ARC insiste régulièrement sur l'importance que les collèges soient représentés au sein de chacun des groupes qui administrent les ressources liées à la recherche. Comme nous l'avons maintes fois constaté et déploré, jusqu'à ce jour, la recherche collégiale est sous-représentée au sein des instances qui participent de la recherche à l'enseignement supérieur. L'ARC demande donc depuis plusieurs années, voire depuis sa création en 1988, que les chercheuses et chercheurs de collège soient représentés au sein de chacune des instances appartenant au système canadien de la recherche. Ainsi en va-t-il, entre autres, du conseil d'administration de la FCI. Puisque la qualité de la gouvernance de la Fondation repose notamment sur un conseil d'administration dont les membres « proviennent de secteurs divers, chacun ayant un point de vue et une compréhension unique du milieu de la recherche et de l'innovation » (p. 23), nous nous tenons à votre disposition pour solliciter des personnes qui pourraient devenir membres de la FCI ou de son conseil d'administration ou, encore, pour vous soumettre des candidatures de choix. Soyez assurés que nous exécuterions ces tâches avec grand plaisir et beaucoup d'intérêt.



L'Association elle-même reste également disponible pour jouer un rôle si vous le jugez pertinent. Nous souhaitons vivement que la feuille de route stratégique de la Fondation inaugure une nouvelle ère à ce chapitre.

Nous espérons faire œuvre utile en vous transmettant les quelques commentaires contenus dans la présente; nous souhaitons qu'ils soient pris en compte par le conseil d'administration de la Fondation. Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous assurons de notre plus entière collaboration dans la poursuite de vos travaux.

Le président,



Luc Desautels
/II

La directrice générale,



Lynn Lapostolle

c.c. : M^{me} Christiane Piché, sous-ministre adjointe à l'enseignement supérieur, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
 M^{me} Christyne Tremblay, sous-ministre, Ministère du Développement économique, Innovation et Exportation
 M^r Luc Castonguay, directeur général, Recherche, Innovation science et société
 M. Robert Poulin, directeur général des affaires universitaires et collégiales, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
 M^{me} Claire Boulé, coordonnatrice, Réseau TransTech
 M^{me} Francine Forget, chargée de projets, Association des collèges privés du Québec
 M^r Gilbert Grenon, directeur general, Centre de production automatisée
 M^r James Knight, président-directeur general, Association canadienne des collèges communautaires
 M^r Pierre L'Heureux, directeur general, Association des collèges privés du Québec